



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 8 décembre 2025

Présents

Exécutif :	MM. Stéphane Hostettler Éric Grand Yves Lüthi	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mmes Laura Mathil Audrey Pion M. Christophe Mage	Présidente Vice-présidente Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Sabine Chenevard, Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Patrick Bonnefous, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	--	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Présentation du rapport sur la circulation transfrontalière (Mme de Sepibus)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications générales des Conseillers administratifs
5. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 5.1 Commission bâtiment & développement du 24.11.2025
 - 5.2 Commission sociale, culture & sport du 18.11.2025
 - 5.3 Commission finances & administration du 2.12.2025
6. Projet de budget de fonctionnement 2026 : réponses aux questions
7. *Projet(s) de délibération, de motion et de résolution*
 - 7.1 DEL10-2025 : Indemnités 2026 des membres de l'Exécutif et des Conseillers municipaux
 - 7.2 DEL11-2025 : Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU
 - 7.3 DEL12-2025 : Projet de budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 - 7.4 DEL13-2025 : Amortissements complémentaires 2025
8. Décision(s) de l'ACG
9. Proposition des Conseillers administratifs
10. Propositions individuelles et questions
11. Divers
 - 11.1 Désignation de deux membres du Conseil municipal au Conseil de la Fondation pour le logement de la Commune de Jussy
 - 11.2 Désignation d'un membre du Conseil municipal au conseil du GIPE
 - 11.3 Dates des séances du CM en 2026 (proposition du bureau)

La Présidente ouvre la séance à 19h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Présentation du rapport sur la circulation transfrontalière (Mme de Sepibus)

M. Yves Lüthi remercie Mme de Sepibus d'être venue présenter au conseil le rapport commandé par la commune sur la circulation transfrontalière dans l'objectif d'interpeller le DMS et M. Pierre Maudet.

Mme de Sepibus, dont la présentation sera annexée au procès-verbal, rappelle tout d'abord le contexte global en s'appuyant sur la première image publiée par le Chablais français suite à la volonté de créer une 2x2 voies. Bien qu'ancienne, cette image participe au développement du Chablais français en termes de population venant travailler à Genève. Le premier tronçon réalisé sera prolongé. Cet axe, qui permet aux gens d'arriver de plus en plus rapidement et de plus en plus loin, a un impact indirect sur les communes car le trafic transite par les douanes et villages de la région.

La demande du Conseil administratif était de déterminer l'évolution du trafic aux douanes de La Renfile et de Monniaz. Pour cela, **Mme de Sepibus** s'est également appuyée sur des données historiques validées par le canton. Elle rappelle les conditions de trafic actuelles (limitations de vitesse, voiries, etc.). Des comptages ont été effectués soit par drones, soit par d'autres méthodes aux deux postes-frontière sur des jours standards, ainsi que des comptages manuels sur le giratoire de Sionnez et au carrefour de la route de la Gare (Juvigny) afin de comprendre d'où venaient les véhicules.

Pour la douane de Monniaz, on compte environ 500 véhicules/h aux heures de pointe, pour une moyenne d'environ 4'850 véhicules quotidiens les jours ouvrables. Ce trafic arrive principalement du nord et entre dans Jussy (85 % de voitures de tourisme, 11 % de deux-roues motorisés, 3 % de cycles et 1 % de poids lourds). En 2015, les valeurs validées par le canton étaient de 5'458 véhicules quotidiens, soit une baisse de 15 % de la charge de trafic. Celle-ci s'explique probablement par la mise en service du Léman Express et du P+R à Machilly. Les données TomTom montrent que les gens qui passent par la douane de Monniaz empruntent principalement l'axe Perrignier/Brenthonne/Bons-en-Chablais (moins de 10 % des véhicules proviennent de l'axe Douvaine). Une partie des usagers empruntent la route de la Pallanterie pour rejoindre le centre-ville, d'autres passent par Thônex. Des flux non négligeables cherchent des itinéraires alternatifs et percolent à travers la commune vers Gy et Meinier pour rejoindre le réseau principal.

Concernant la douane de La-Renfile, on compte environ 417 véhicules/h aux heures de pointe, pour une moyenne d'environ 3'950 véhicules quotidiens les jours ouvrables. Si la majorité des flux passent en Suisse, un flux important longe juste la frontière. En comparant avec les données cantonales, on constate une augmentation très forte du nombre de véhicules (2'141 en 2015).

En étudiant le carrefour de Juvigny avec la route de la Gare, on constate que presque 20 % des flux arrivent depuis le sud et la ZIAP. Les données TomTom montrent que ce trafic qui passe par La-Renfile provient de la rive droite de la vallée de l'Arve. Les usagers contournent la zone dense et urbaine du canton pour entrer en ville par les mêmes axes (bord du lac, Vandœuvres, route de Jussy). Une majorité des véhicules suivent la 2x2 voies, mais le flux parallèle par les routes secondaires augmente de plus en plus. Une part non négligeable d'usagers traversent Lullier en dehors de l'itinéraire cantonal, des axes qui ne sont pas adéquats pour un tel trafic.

Les comptages réalisés dans le giratoire de Sionnet ont fait apparaître que le matin, le nombre de véhicules qui passent par la route de Jussy ne correspond pas à la somme des deux douanes. Cela signifie qu'une partie des usagers qui entrent par les passages-frontière percolent à travers d'autres rues de la commune, ce qui induit notamment énormément de trafic matin et soir sur la route de La Gara. Or cet axe ne devrait pas supporter autant de

trafic. Sur la somme des deux douanes, il y a pratiquement 20 % de trafic en plus qui traverse la commune depuis 2003 (+15 % sur la douane de La-Renfile depuis 2015).

Le développement du Chablais est absorbé par le Léman Express, mais le report modal est nettement moins significatif pour la rive droite de la vallée de l'Arve.

M. Pascal Wegmuller constate depuis longtemps que des voitures passent par les routes agricoles (réseau secondaire). Quel serait l'avis de Mme de Sepibus en tant que spécialiste de la circulation : faire en sorte de concentrer les véhicules sur les axes principaux, ou laisser les flux se diluer ?

Mme de Sepibus explique que dans le premier cas, les usagers chercheront des itinéraires alternatifs, puisque tout un chacun essaie naturellement d'optimiser ses déplacements. Pour empêcher la circulation sur les routes agricoles, il faudrait imiter d'autres communes en prenant des mesures physiques (barrières ou autres). Par ailleurs, l'axe principal est la route de Jussy.

M. Éric Grand indique que le Conseil administratif trouvait intéressant de faire ce bilan après la mise en service de la 2x2 voies du plat de St-Cergues, en 2014. Car en 2005, le rapport d'Espoo prévoyait une compression de trafic sur les passages de frontière due à l'attractivité de ces voiries et préconisait un comptage a posteriori, ce qui n'a jamais été réalisé. La future 2x2 voies sera normalement mise en service en 2028, ainsi qu'un tronçon entre le carrefour des Chasseurs et l'échangeur de Findrol. La commune a demandé cet été à être intégrée au groupe de travail, car des discussions sont en cours entre l'État de Genève et la France concernant les points de compression qu'il y aura sur les petites douanes. Pour le moment, cette demande est restée lettre morte. De plus, le canton vient de signer un accord d'investissement de transports publics avec la France, dont un P+R de 400 places à Machilly et une augmentation des bus sur la route de Thonon. À l'heure actuelle, **M. Éric Grand** ignore si le canton réduira la fluidité du trafic individuel motorisé, ou si une voie dédiée aux transports publics sera créée. Il était donc important d'avoir un état des lieux avant la future construction, à propos de laquelle la commune avait mandaté M^e Jacques Roulet, dont les remarques avaient été intégrées dans le document de la Confédération. Le Conseil administratif souhaiterait évoquer ce dossier avec M. Pierre Maudet.

M. Pascal Wegmuller constate que les résultats de ces comptages sont contradictoires avec les propos de l'OCT (séance mobilité de juin 2025), à savoir une baisse de 20 % du trafic.

M. Patrick Bonnefous souhaiterait savoir de quand datent les données présentées ce soir.

Mme de Sepibus répond que celles-ci ont été collectées juste avant les vacances d'octobre. Car en période de vacances scolaires, le trafic diminue globalement de 10-15 %, une réduction suffisamment notable pour que cette fluidité soit perceptible au centre-ville. Il y a aussi davantage de trafic individuel motorisé en hiver qu'en été. Et les pics sont différents suivant les jours de la semaine.

M. Éric Grand indique qu'en son temps, M. Robert Cramer évoquait 600'000 mouvements quotidiens entrants et sortants sur le canton de Genève. Combien y en a-t-il, maintenant ?

Mme de Sepibus retrouvera ces chiffres et les communiquera.

M. Éric Grand rappelle que le Conseil municipal avait voté une résolution demandant le report du trafic de transit sur la route de Thonon en amont de la frontière. La commune souhaiterait aussi que la connexion qui était prévue entre l'autoroute de Machilly et la route de Thonon soit réalisée. Les autorités, qui sont très inquiètes de cette situation, souhaiteraient dialoguer avec M. Pierre Maudet.

Mme Catalina Kauz demande s'il serait possible de rendre la route de Juvigny, qui est communale, moins attractive depuis la douane.

M. Éric Grand évoque l'exemple des feux installés à Soral. Le gabarit de la route de Juvigny est clairement inadapté pour ce genre de trafic. Par ailleurs, selon la hiérarchie du réseau routier, les axes secondaires et tertiaires sont destinés à la circulation locale.

En l'absence d'autre remarque ou question, la **Présidente** remercie Mme de Sepibus pour ses explications et la libère.

Départ de Mme de Sepibus.

M. Patrick Bonnefous pense qu'il n'y a aucune volonté politique de régler le problème de la circulation, si ce n'est de supprimer les TIM. La population genevoise a doublé, mais le canton a créé une seule route, celle qui va aux Nations, et l'autoroute de contournement.

M. Éric Grand constate que rien n'est fait pour la région Arve et Lac.

M. Patrick Bonnefous relève que la seule douane où le trafic a diminué, c'est celle où se trouve la gare et le nouveau P+R.

M. Éric Grand ajoute que l'axe ferroviaire Annemasse/St-Gervais n'est pas du tout efficace, contrairement à l'axe Thonon/Annemasse.

M. Patrick Bonnefous souligne que la circulation au centre-ville est aussi devenue catastrophique pour les deux-roues motorisés, les transports publics et les cyclistes. À tel point que certaines entreprises refusent désormais d'intervenir au centre-ville.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. Christophe Mage indique le répertoire, sur CMNet, où les Conseillers municipaux trouveront les documents présentés ce soir par Mme de Sepibus.

Puis il annonce que suite à un léger problème, le petit cadeau de fin d'année préparé par les EPI sera offert aux élus en janvier.

La **Présidente** rappelle que le marché de Noël aura lieu le 16.12.2025 ; les enfants chanteront au temple à 18h30. Puis elle présente le calendrier des fenêtres de l'Avent.

4. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Stéphane Hostettler annonce que dans le cadre de la prochaine saison de Passe-moi les jumelles, un projet a été lancé conjointement avec l'école en forêt de Jussy et le suivi de l'OCAN. Il s'agit de fabriquer avec les élèves de ladite école une construction temporaire de type cabane/abri, pour ensuite y regarder avec eux une série spéciale que Passe-moi les jumelles diffusera dans son émission. Ce projet se fera sur une parcelle voisine de celle où se trouve l'école en forêt, et qui appartient au canton. La cabane sera déconstruite à la fin de l'opération.

M. Stéphane Hostettler, M. Enrico Castelli et Mme Magali Ouedraogo ont rencontré, avec Mme Heidi Gusset, le nouveau directeur général de Pro Senectute, M. Carlo Santarelli, le 10.11.2025 à la Mairie de Meinier. Il s'avère que la convention signée avec Pro Senectute n'est pas identique pour les trois communes. Jusqu'à présent, les habitants de Gy et de Jussy avaient le choix de passer soit par la coordinatrice sociale, Mme Heidi Gusset, soit de s'adresser directement à Pro Senectute. Or les communes avaient demandé à ce que tous les habitants passent par Mme Heidi Gusset. Un avenant à cette convention sera signé afin de modifier la clause mentionnée dans l'art. 5. Les personnes devront s'adresser d'abord à Mme Heidi Gusset qui les dirigera cas échéant vers Pro Senectute, à qui elle fait principalement appel pour des situations complexes ou lorsque des recours sont nécessaires. Il y a semble-t-il une situation très complexe à Jussy, qui utilise la majorité des heures de Pro Senectute (80 %) et qui dure depuis 2021. **M. Stéphane Hostettler** a

demandé des informations complémentaires ; Pro Senectute vérifiera d'abord que la personne a bien donné formellement son accord pour transmettre ses coordonnées. Actuellement, pour la commune de Jussy, trois seniors sont suivis par Pro Senectute.

M. Stéphane Hostettler répète que dès le départ, la commune voulait que tout passe uniquement par Mme Heidi Gusset, qui peut déjà répondre à différentes demandes sans forcément orienter les personnes vers Pro Senectute, avec qui un bilan annuel sera fait.

Suite à cette séance avec Pro Senectute, les magistrats ont reçu Mme Gabriella Moriello, directrice de Trois-Chêne Emploi. Pour l'année 2025, le total est de 9 consultations pour Jussy, celles-ci concernant trois personnes. 5 conseillères employées à temps partiel reçoivent en moyenne 700 à 800 personnes par année, soit environ 20 personnes par jour. Les conseillères s'occupent principalement de faire des demandes d'aide pour des formations, de trouver des places d'apprentissage ou de stage, ou d'aider dans les démarches d'équivalences d'acquis. Un courrier sera envoyé aux communes et à des entreprises afin de mettre en place des stages d'un mois non rémunérés en vue d'offrir aux jeunes un premier contact avec le monde du travail.

La commune de Jussy a décidé de faire un don de Fr. 5'000.- à Blatten en vue d'aider à la reconstruction du village, conclut **M. Stéphane Hostettler**.

M. Éric Grand annonce que le rapport administratif se calquera désormais sur l'année civile, et non plus sur l'année scolaire. Ce changement représente une évolution logique et cohérente avec la gestion financière et la planification stratégique de la commune. Après une phase de transition nécessitant quelques ajustements internes, cette modification offrira une meilleure lisibilité des résultats, une simplification des processus de suivi et une harmonisation avec les pratiques cantonales et intercommunales. Pour mémoire, et si le rapport administratif est largement diffusé, il est surtout destiné aux membres du Conseil municipal.

M. Éric Grand annonce les dernières autorisations de construire (préavis communaux).

- PRO/904/1 (DD/324296/1) - Préavis positif pour la demande de prolongation de la réhabilitation de 8 tunnels maraîchers pour la formation - route de Presingé 150.

- DD/341745/1 - Préavis positif pour la réfection de l'enveloppe thermique, changement du mode de chauffage - installation d'une PAC - route de Monniaz 121.

Puis **M. Éric Grand** annonce la dernière autorisation de construire accordée par l'OAC.

- APA/341222/1 - Installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques, route de Juvigny 8.

M. Yves Lüthi explique que la Fondation Clair-Vivre, propriétaire de la parcelle où se déroule l'école en forêt, s'est vue obligée d'effectuer un entretien des bois pour les sécuriser, ce qui lui a coûté Fr. 3'000.-. Cette charge est assez importante pour la fondation, qui a demandé à la commune une aide financière. Les autorités ont refusé, partant du principe que la commune a déjà beaucoup contribué à la renaissance de la fondation via une aide financière importante. Par ailleurs, la commune continue à faire la tonte de la parcelle (prestation en nature). Et elle a initié une discussion avec l'OCAN le 10.11.2026 à la Mairie afin de négocier la prise en charge de l'entretien de la parcelle par l'État. Dans le cas de l'école en forêt de Jussy, le cadre de la relation n'a jamais été fixé par l'État qui a assuré l'entretien pendant deux ans.

Mme Sabine Chenevard ajoute que c'est l'OCAN qui avait demandé la création de l'école en forêt sur cette parcelle. Or le piétinement des enfants fragilise la forêt, nécessitant un entretien beaucoup plus régulier qu'à l'ordinaire.

M. Yves Lüthi précise que le coût de Fr. 3'000.- concernait la taille des branches. Il existe deux exemples d'écoles en forêt, la crèche à Cartigny et l'autre à Dardagny, mais sur des terrains de l'État qui se charge de sécuriser les lieux. Pour Jussy, il s'agit d'une parcelle privée ; l'État a un droit de regard sur la forêt, mais aucune obligation d'entretien. Le

nouveau garde, M. Nicolas Kociszewski, se rend régulièrement dans cette forêt depuis un an. Il a constaté un dépérissement de quelques arbres et une régénération quasi nulle de la végétation. La régénération d'une forêt, qui découle d'une loi fédérale, doit être naturelle. Une utilisation considérée comme représentant un danger pour la forêt pourrait être interdite. L'OCAN ne participera donc pas à l'entretien de la parcelle. La commune a suggéré à la fondation de répercuter cette charge par une augmentation du loyer de l'école en forêt.

Mme Sabine Chenevard trouve un peu fort que l'État demande d'accueillir une école en forêt, ce qui augmente l'entretien, et ne prenne pas ces coûts en charge.

M. Christophe Mage souligne que s'agissant d'un fonds privé, l'État ne veut pas s'en mêler.

M. Yves Lüthi confirme que l'État ne peut financer des travaux sur des parcelles privées.

M. Pascal Wegmuller voudrait savoir combien d'enfants l'école en forêt accueille.

30 enfants, répond **M. Éric Grand**.

M. Yves Lüthi annonce que dans le cadre du plan d'action du stationnement 2024-2028 (PAST), l'OCT a demandé à la commune de mettre à jour la base de données relative au stationnement des deux-roues avant le 1.12.2025. M. Pasquale Bartolo a établi une cartographie des places existantes, un inventaire qui servira à la commune dans le cadre de la révision de son PDCOM. L'objectif fixé par l'État pour Jussy est la création de 10 places pour des deux-roues mixtes, et 2 pour des vélos-cargos, sachant que le nombre de places est actuellement de 154.

M. Pascal Wegmuller recommande de prévoir des arceaux, les autres systèmes n'étant pas pratiques.

M. Yves Lüthi rappelle que des contrôles radars ont eu lieu sur les routes jusserandes, ces derniers temps. La brigade a effectivement constaté que la vitesse des véhicules était légèrement supérieure à la moyenne cantonale. La commune entrera donc dans le tournus des contrôles radars cantonaux, mais la fréquence desdits contrôles ne pourra être garantie compte tenu du manque d'effectifs. Le Conseil administratif a également demandé des contrôles de nuit sur le passage des véhicules pendant les heures de fermeture de la douane de La-Renfile, une demande refusée compte tenu du manque de ressources de la brigade.

M. Yves Lüthi indique que le Conseil administratif a reçu ce matin les différents services de sécurité (police municipale, gardes de l'environnement, gardes ruraux, sapeurs-pompiers volontaires, police cantonale et douane) pour un point de situation. Il évoque quelques statistiques.

La Mairie reçoit de plus en plus de réclamations d'habitants suite à la mise en œuvre du plan ombre et lumière initié en 2021 par le Conseil d'État (Optimalux), en particulier pour les routes de Jussy et de Bellebouche, puisqu'il fait nuit noire à l'heure où les enfants descendent du bus, en cette saison. Pour mémoire, le réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal a été progressivement éteint dans les communes d'Anières, Bardonnex, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Corsier, Gy, Meinier, Presinge, Puplinge, Versoix et, bien sûr, Jussy. Cette stratégie vise à terme l'extinction totale et permanente du réseau d'éclairages publics sur le canton. Une période d'observation d'une année permettra la réalisation de bilans localisés pour évaluer les besoins de modifications ou valider la pérennisation du dispositif.

Compte tenu des réclamations de plus en plus nombreuses d'habitants craignant pour leur sécurité, le Conseil administratif a décidé de ne pas attendre la motion de la commission Sécurité et de demander au canton de rallumer les candélabres, conclut **M. Yves Lüthi**.

Mme Audrey Pion indique que ladite motion sera soumise en février 2026 au vote du Conseil municipal.

5. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

5.1 Commission bâtiments & développement du 24.11.2025

M. Pascal Wegmuller évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Route de Juvigny 2 : la demande d'autorisation de construire complémentaire sera déposée avant le 12.12.2025 ; les plans ont été mis à jour et des séances techniques seront programmées début 2026.

Agrandissements de la salle des fêtes et du local des pompiers : le cahier des charges a été finalisé et transmis à M. Dominique Peccoud, qui doit recalculer ses honoraires pour la phase d'étude et d'autorisation de construire. Les mandataires spécialisés ont été définis. Un mandat sera lancé en parallèle pour l'étude de faisabilité du parking souterrain.

Budget 2026 : il n'y a pas eu de changement par rapport à la dernière séance.

Divers : des discussions sont en cours avec les communes de Gy et de Meinier concernant l'éventuel agrandissement de la P'tite Cabane. Pour le moment, la commission reste en stand-by sur ce projet.

5.2 Commission sociale, culture & sport du 18.11.2025

Mme Catalina Kauz évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

La commission a reçu Mme Judith Grand ainsi que Mme Flaviana Piagentini et M. Franco Piagentini concernant leur projet de club 50+, qui vise à proposer des activités et rencontres aux quinquagénaires et au-delà. Activités envisagées : cours de cuisine, tournois de jeux, sorties culturelles, conférences, etc. L'objectif est de redynamiser cette tranche d'âge et de recréer du lien social. Les besoins : un local pour les réunions, potentiellement équipé d'une machine à café. Une subvention est prévue au budget 2026. La commune pourrait également fournir une salle pour des événements et aider à la communication via des affiches et son site internet. L'idée d'organiser des événements conjoints avec d'autres associations locales a été évoquée. Pour être intégré aux associations communales, le club devra avoir des statuts approuvés en assemblée générale. Le lancement du club pourrait être marqué par un apéritif.

Repas des aînés : la soirée a été finalisée. Le groupe de flamenco sera composé de 6 danseuses et danseurs et de 1 guitariste.

Noël communal (16 décembre) : les enfants commenceront à chanter à 18h30 au temple (places limitées, haut-parleurs à prévoir afin de diffuser la chorale à l'extérieur). La commission est en quête de deux ânes. Elle offrira du jus de pomme chaud, du vin chaud et du chocolat chaud avec des marshmallows. Le centre horticole ne participera pas au marché de Noël, mais a confirmé son intérêt pour la fabrication du bonhomme Hiver en mars 2026.

Budget 2026 : il a été relevé que cela faisait quatre ans que la commission projette de créer des panneaux ludiques. **Mme Catalina Kauz** a rappelé que cette dépense n'avait pas été annulée, mais provisoirement gelée.

Divers :

- Le karaoké du 6 décembre était très sympathique et a eu un bon succès, avec de nombreux participants.

- Mme Sabine Chenevard, qui est déléguée à la Fondation de Clair-Vivre, a demandé si elle devrait faire des retours à la commission ou au Conseil municipal, une question qui a été évoquée par la commission des Finances.

- M. Stéphane Hostettler a rencontré hier soir M. Antoine Cornut et Mme Simona Korff concernant l'intégration du jardin d'enfants au GIPE. Il rencontrera Mme Corinne Gicquel, directrice du jardin d'enfants et de la crèche, afin de constituer un dossier.

Prochaine séance : 9 décembre à 20h.

5.3 Commission finances & administration du 2.12.2025

M. Patrick Bonnefous évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

Les commissaires ont examiné le budget 2026, les recettes fiscales et détaillé le compte de fonctionnement, la planification des investissements, les projets de délibérations et le plan quadriennal ainsi que les amortissements complémentaires. Les sujets principaux qui ont occupé la commission sont notamment les perspectives fiscales annoncées par l'AFC, qui sont plutôt négatives. **M. Patrick Bonnefous** a relevé à plusieurs reprises les difficultés à préparer des budgets cohérents avec des perspectives de rentrées fiscales inconnues et qui s'appuient sur l'exercice 2023.

M. Patrick Bonnefous annonce un dépassement de Fr. 6'000.- sur le budget 2025 (frais informatiques).

La commission a passé en revue les questions de Mme Géraldine Mathieu sur le budget de fonctionnement ainsi que les réponses préparées par M. Christophe Mage. Puis ce dernier a présenté les investissements planifiés pour 2026, notamment un crédit d'engagement de 4,6 mio concernant la rénovation de la maison communale. **M. Patrick Bonnefous** a relevé qu'il ne souhaitait pas de dépassement dudit crédit. M. Éric Grand a précisé à la commission que les devis seront établis sur la base d'appels d'offres. Les commissaires ont aussi abordé un crédit d'étude complémentaire concernant l'agrandissement du local des pompiers ; un architecte a été mandaté pour la phase 1 jusqu'au dépôt de l'autorisation de construire, le crédit de Fr. 100'000.- couvrant cette période.

M. Éric Grand indique qu'il reviendra avec un chiffre précis.

Les commissaires ont ensuite examiné les projets de délibération, le plan financier quadriennal et proposé un amortissement complémentaire de Fr. 90'000.-, explique **M. Patrick Bonnefous**.

M. Christophe Mage précise que le montant exact figure dans la délibération.

M. Patrick Bonnefous rappelle qu'il avait été question de présenter peut-être un budget déficitaire, ce qui aurait été incohérent en cas d'amortissements complémentaires. Au niveau des divers, la commission s'est penchée sur le prêt de Fr. 500'000.- qui avait été accordé à l'époque à la Fondation Clair-Vivre, qui figure dans les comptes. Par ailleurs, la commission s'est aperçue que les statuts prévoient notamment un représentant du Conseil administratif, une situation qu'il faudra corriger. De plus, **M. Patrick Bonnefous** examinera la cohérence entre les statuts et le fonctionnement actuel, ainsi que le prêt susmentionné.

Autre point important, la fondation pour le logement de la commune de Jussy a acquis le bâtiment de la douane sis à la route de Juvigny. **M. Patrick Bonnefous**, qui s'était récusé sur ce dossier, tient à souligner qu'un crédit-relais a été accordé sur quelques jours à la fondation. Le SAFCO a été informé et l'a validé.

En conclusion, **M. Patrick Bonnefous** annonce que la commission a favorablement préavisé le budget 2026.

6. Projet de budget de fonctionnement 2026 : réponses aux questions

M. Christophe Mage, qui a répondu aux questions de Mme Géraldine Mathieu avec copie au conseil, demande si les élus auraient d'autres interrogations.

Comme ce n'est pas le cas, **la Présidente** propose de passer au point suivant.

7. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

7.1 DEL10-2025 : Indemnités 2026 des membres de l'Exécutif et des Conseillers municipaux

La **Présidente** donne lecture de la délibération et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

À l'unanimité (12 oui sur 13 CM présents), le Conseil municipal approuve la délibération DEL10-2025.

7.2 DEL11-2025 : Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU

La **Présidente** résume la délibération et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

À l'unanimité (12 oui sur 13 CM présents), le Conseil municipal approuve la délibération DEL11-2025.

7.3 DEL12-2025 : Projet de budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

La **Présidente** résume la délibération et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

À l'unanimité (12 oui sur 13 CM présents), le Conseil municipal approuve la délibération DEL12-2025.

7.4 DEL13-2025 : Amortissements complémentaires 2025

La **Présidente** donne lecture de la délibération et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

À l'unanimité (12 oui sur 13 CM présents), le Conseil municipal approuve la délibération DEL13-2025.

8. Décision(s) de l'ACG

Néant.

9. Proposition des Conseillers administratifs

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Divers

11.1 Désignation de deux membres du Conseil municipal au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Jussy

M. Pascal Wegmuller annonce que **Mmes Sophie Letertre** et **Audrey Pion** ont fait acte de candidature.

En l'absence d'autre candidature, Mme Sophie Letertre et Mme Audrey Pion sont désignées tacitement membres du Conseil municipal au Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Jussy.

Mmes Sophie Letertre et Audrey Pion sont chaleureusement applaudies par l'assemblée.

11.2 Désignation d'un membre du Conseil municipal au conseil du GIPE

Mme Sabine Chenevard, qui siège déjà au sein du conseil du GIPE, propose de poursuivre son activité.

En l'absence d'autre candidature, Mme Sabine Chenevard est désignée tacitement membre du Conseil municipal au sein du conseil du GIPE.

Mme Sabine Chenevard est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

11.3 Dates des séances du CM en 2026 (proposition du bureau)

Les dates des séances plénières du Conseil municipal sont fixées comme suit : 2 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 7 septembre, 5 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2026.

Les présidents communiqueront les dates 2026 de leurs commissions respectives à M. Christophe Mage.

L'ordre du jour étant épuisé, **la Présidente** lève la séance en souhaitant à tous de belles fêtes de fin d'année.

Date du prochain Conseil municipal : 2 février 2026 à 20h.



La Présidente :
Laura Mathil



La Vice-présidente :
Audrey Pion



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 21h01.

Annexes :

- présentation de Mme de Sepibus
- DEL10-2025, DEL11-2025, DEL12-2025, DEL13-2025

COMMUNE DE JUSSY
RAPPORT D'EXPERTISE
TRAFIC DE TRANSIT

NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

1	BUT DE L'ÉTUDE	3
2	CONTEXTE	4
2.1	Infrastructures routières actuelles	4
2.2	Gabarit et limitations de vitesse	5
3	CHARGE DE TRAFIC ACTUELLE	6
3.1	Organisation des comptages	6
3.2	Poste-frontière de Monniaz	7
3.3	Poste-frontière de La Renfile	10
3.4	Giratoire de Sionnet	13
3.5	Synthèse comptages 2025	15
4	ÉVOLUTION DES CHARGES DE TRAFIC	16
5	BILAN ET CONSTATS	17
	ANNEXES	18

Date	Modifications	Par
3.11.2025	1 ^{ère} version	RHO
26.11.2025	Version adaptée suite à la présentation au CA	RHO/VDS

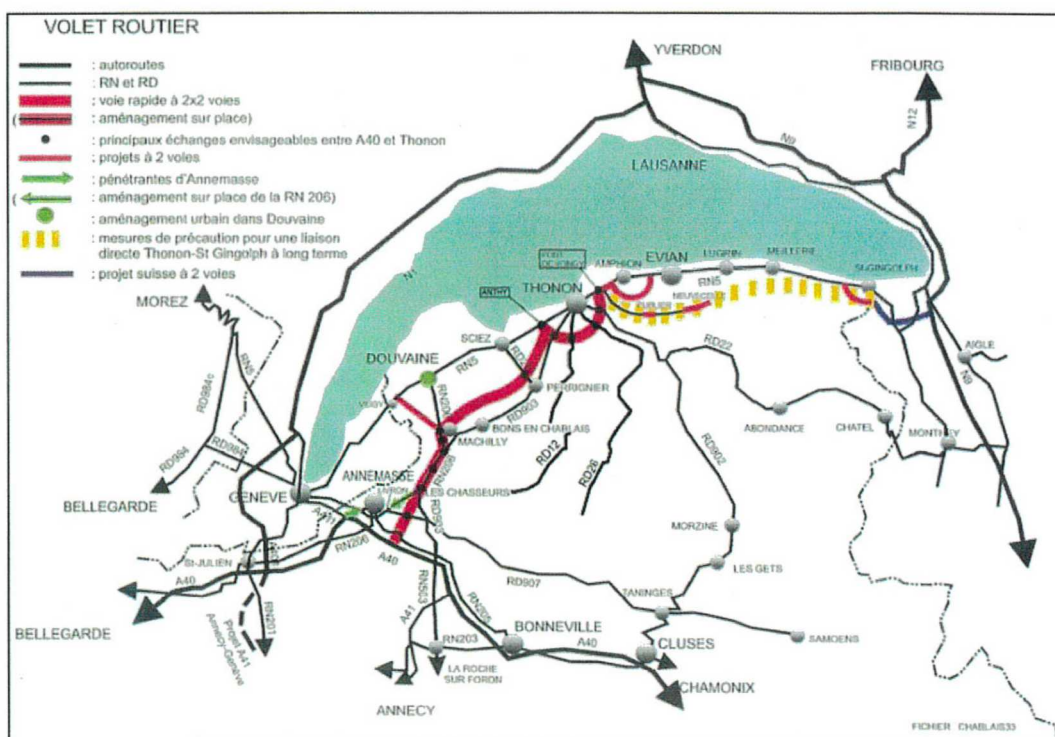
1 BUT DE L'ÉTUDE

La Commune de Jussy dans le Canton de Genève, dont une grande partie de son territoire fait frontière avec la France, est traversée quotidiennement par un nombre important de véhicules automobiles empruntant les postes frontières situés sur son territoire.

Avec le développement de la région voisine du Chablais français et la mise en œuvre de la voie rapide entre le carrefour des Chasseurs et Machilly, une augmentation des mouvements transfrontaliers est observée. Dans le cadre de la consultation préalable à sa mise en œuvre et la convention Espoo de 2006 prévoyait la mise en œuvre d'analyses a posteriori qui permettraient d'évaluer plus précisément si les mesures correctives sont efficaces et si « les prévisions antérieures permettraient de tirer des leçons pour les activités de même type qui seront entreprises à l'avenir ».

Plus récemment, un projet de nouvelle infrastructure routière permettant d'offrir une continuité de la voie rapide jusqu'à Thonon a été mis à l'enquête.

La commune de Jussy craint dans ce contexte que les charges de trafic augmentent encore à travers sa commune. Elle cherche donc à évaluer l'évolution du trafic sur son territoire, les analyses a posteriori n'ayant pas été effectuées.



Rapport « Désenclavement du Chablais - Liaison carrefour des Chasseurs - contournement de Thonon », octobre 2007

Dans le contexte décrit précédemment, la Commune de Jussy (GE) a mandaté le bureau d'étude team+ mobilité, afin d'établir un état actuel des charges de trafic routier par la réalisation d'une campagne de comptages. Cela a ainsi permis de dresser un état des lieux du transit transfrontalier sur la commune afin de lui fournir les données nécessaires pour juger de l'évolution et de l'ampleur du trafic de transit à Jussy.

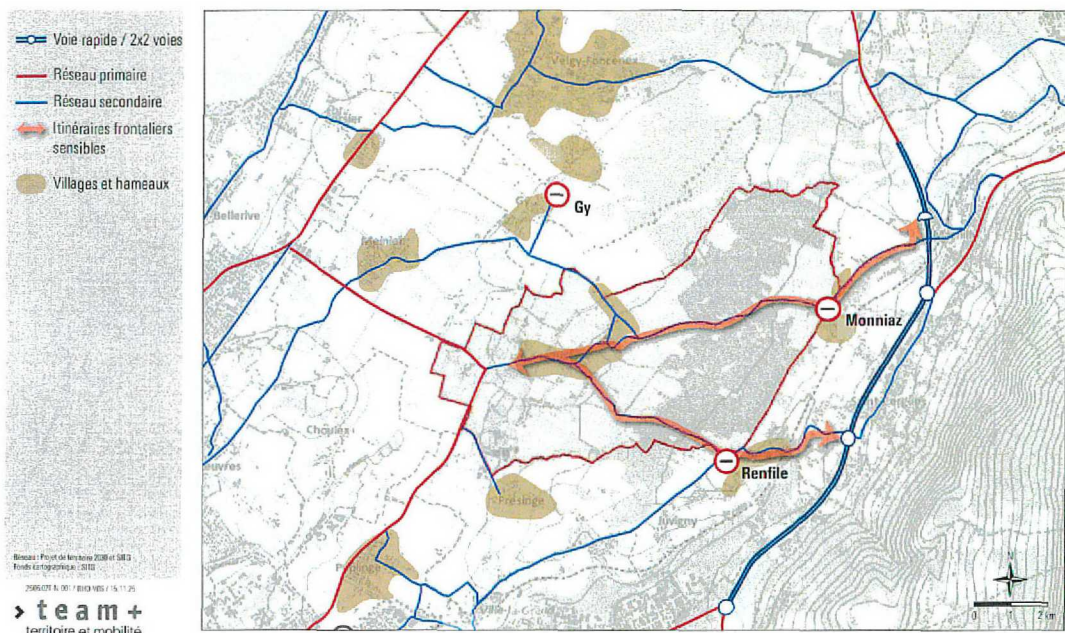
2 CONTEXTE

2.1 Infrastructures routières actuelles

D'après les normes VSS 640 040 sur les types de route et 640 044 sur les routes collectrices :

- Le gabarit routier de la route de Monniaz est 5.2 m de largeur. Son type est routes de liaison (RL) avec une vocation d'usage local.
- Le gabarit routier de la route de Juvigny est de 4 m de largeur. C'est une routes collectrice (RC) a usage local. Théoriquement, ce type d'infrastructure est capable d'absorber 500 vhc./h. Or, les heures de pointe présentent des charges de plus de 400 véhicules tant en HPM qu'en HPS, ce qui démontre que le réseau sera quasiment à saturation prochainement.
- Le gabarit routier de la route de La-Gara, de type réseau de quartier structurant avec 4.4 m de largeur, n'est pas adaptée pour de fortes charges de trafic.

La figure ci-dessous présente la hiérarchie du réseau routier existant sur la commune de Jussy.

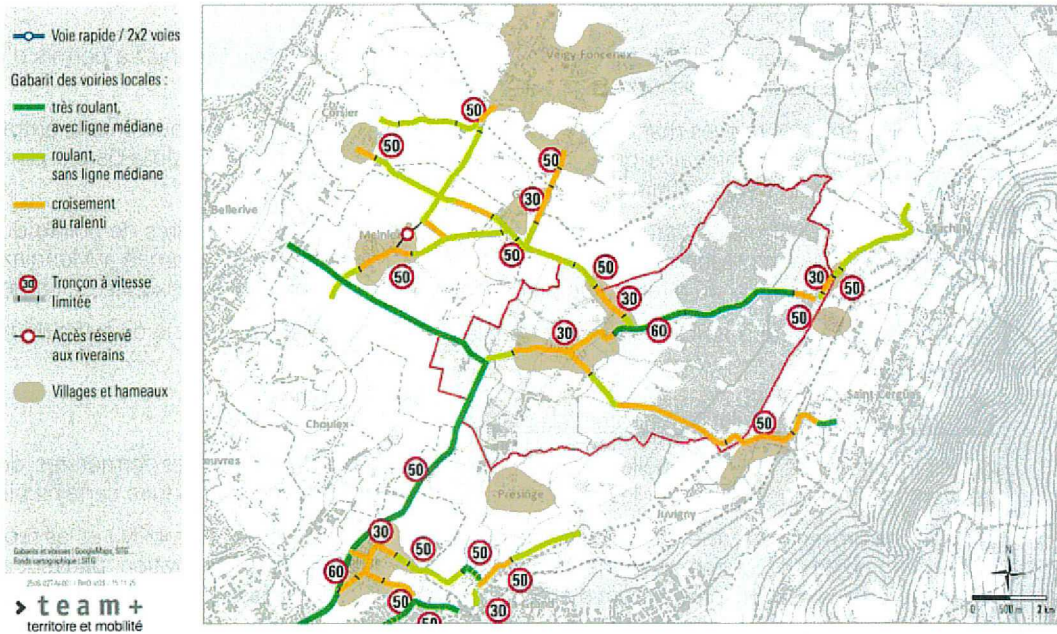


Hiérarchie du réseau routier existant, novembre 2025

2.2 Gabarit et limitations de vitesse

Les régimes de vitesses appliqués au territoire communal ont évolué ces dernières années, notamment dans le cœur du village où une zone 30 a été aménagée.

Au passage en douane de Monniaz, le régime de vitesse a été réduit de part et d'autre de la frontière avec une limitation générale à 30 km/h. Partout ailleurs, les vitesses sont conformes aux gabarits existants des voiries. A la Renfile, la limite générale du 50 km/h est appliquée tant en Suisse qu'en France. La figure ci-après présente les différents gabarits routiers et les régimes de vitesses qui y sont appliqués actuellement.



Types de gabarit routier et vitesses, novembre 2025

3 CHARGE DE TRAFIC ACTUELLE

3.1 Organisation des comptages

Lieux et types de comptages

La campagne de comptage a été engagée au début du mois d'octobre avant les vacances scolaires françaises et suisses afin d'être représentative.

Les comptages en heures de pointe ont été effectués à partir de vols de drones (vidéos de l'ensemble des mouvements de circulation routière dans le secteur filmé) à la douane de La Renfile et au giratoire de Sionnet.

La pose d'un compteur de trafic au passage frontière de la douane de Monniaz a permis d'obtenir des données de trafic sur trois journées représentatives.

En complément, des relevés manuels ont été effectués pour dissocier les mouvements entrants sur le territoire suisse à Monniaz ainsi qu'au carrefour des routes des Groulines et de la Gare et du chemin des Corbeilles sur le territoire français.

Ces données ont permis de déterminer les flux aux postes frontières en heures de pointe du matin et du soir aux jours représentatifs (mardi et jeudi), sur l'ensemble de la journée à Monniaz et par extrapolation à la Renfile, au giratoire de Sionnet ainsi qu'au carrefour à la proximité de La Renfile.

Après analyse, il a été possible de dresser un bilan global actualisé sur les flux de trafic de transit à Jussy.

Perturbations de la circulation et potentiels biais

Certaines situations exceptionnelles sur la route comme des travaux et des fermetures de route peuvent avoir des incidences sur les résultats des comptages et parfois introduire certains biais.

Dans le cas présent, la fermeture du poste de douane de Pierre-à-Bochet (Ambilly) et les reports de trafic sur le poste de Douane de Mon-Ideé, conduisant à une éventuelle saturation, peuvent amener à ce que certains usagers empruntent d'autres itinéraires, dont des passages par les postes frontières de Jussy. Plus proche du secteur d'étude, les travaux à Presinge (alternance de la circulation) et à Puplinge (route fermée et déviation) ont potentiellement amener à ce que certains déplacements, quoique marginaux, soient réalisés en privilégiant des itinéraires d'évitement se rabattant ainsi sur d'autres axes routiers inhabituels.

Fiabilité des comptages

Les comptages ayant eu lieu sur différents jours et par différents dispositifs techniques, des différences d'estimations peuvent exister entre les points de comptages considérés.

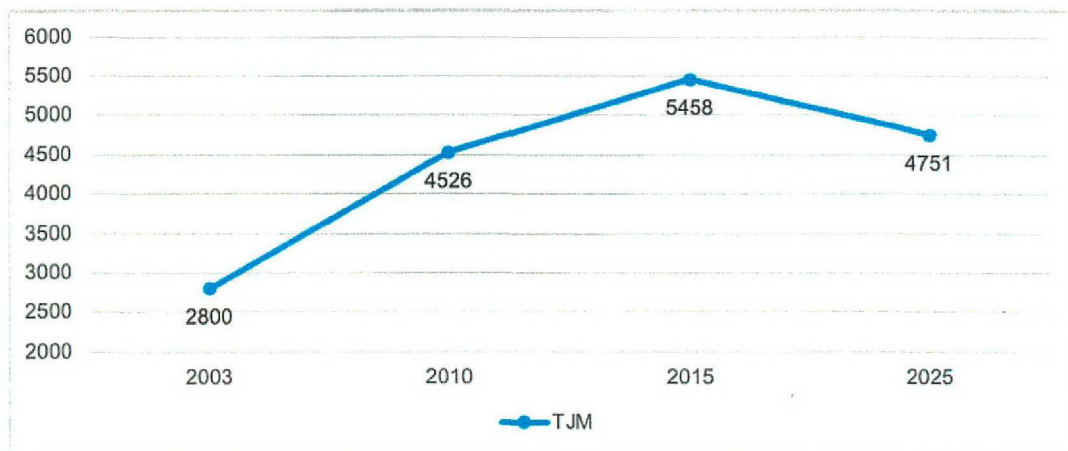
3.2 Poste-frontière de Monniaz



Monniaz, photo team+ mobilité, 2019

Résultat du compteur automatique – posé sur la route de Monniaz
(du 07.10.2025 à 6h30 au 9.10.2025 à 7h30)

	Toutes directions	Entrant	Sortant
HPM (7h-8h)	491 v/h	462 v/h	29 v/h
HPS (17h30-18h30)	502 v/h	12 v/h	490 v/h
Trafic journalier moyen TJOM	4754 v/j	2257 v/j	2471 v/j



Par rapport à la situation en 2015, le trafic a légèrement baissé l'ensemble de la journée. Les charges actuelles sont proches des valeurs 2010. Pour rappel, la 2x2 voies a été mise en service en 2014 et le Léman express en 2020, ce qui peut expliquer la baisse de trafic.

Les données actuelles montrent que la période de pointe du matin commence à 6h30 et s'étend jusqu'à 8h00.

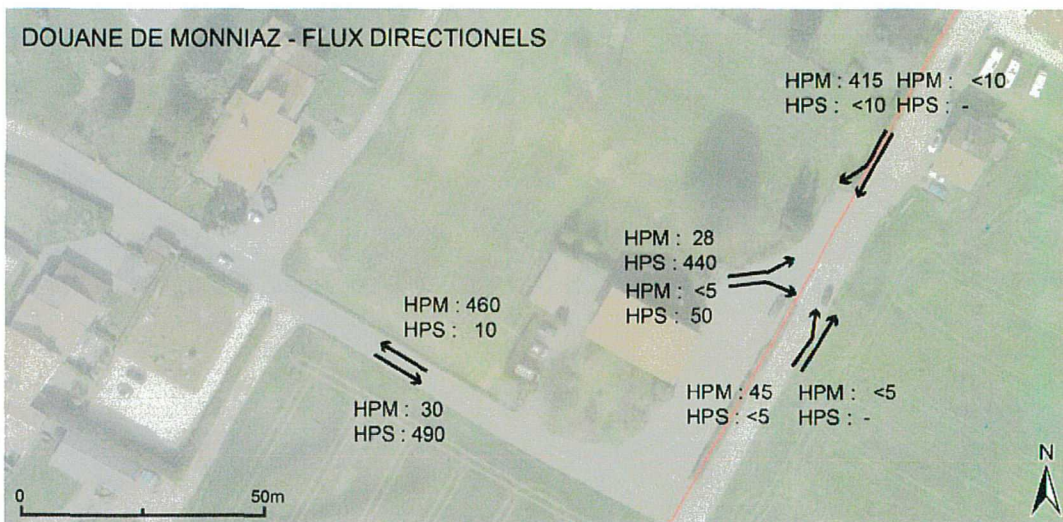
Des comptages manuels ont été effectués pour évaluer la répartition directionnelle du trafic sur le territoire français.

Le matin, la provenance du trafic sur la route de Monniaz est la suivante :

- 90 % arrive depuis le nord et entre en Suisse
- 10 % arrive depuis le sud et entre en Suisse
- Le trafic sortant – Suisse vers France est négligeable (moins de 5 % du trafic)
- Le trafic nord-sud sur la route de Monniaz (FR) représente moins de 1 % du trafic.

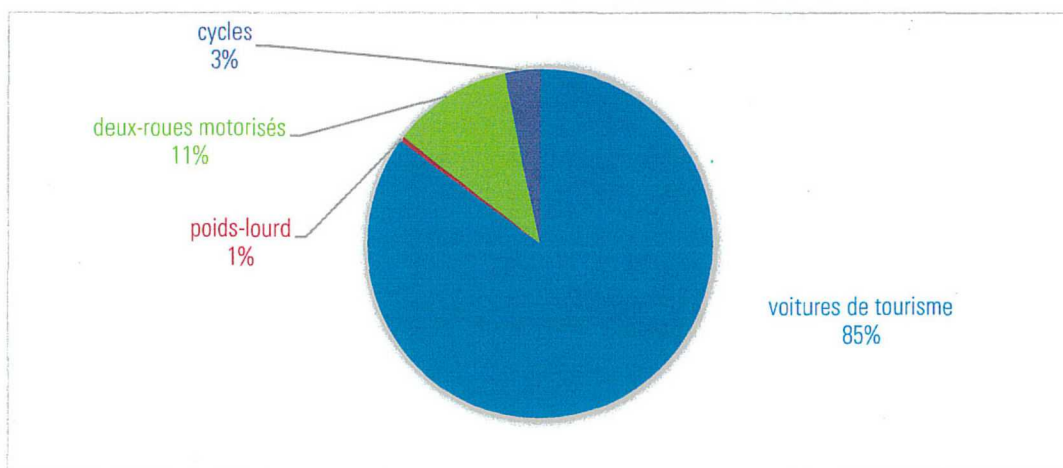
Le soir, la situation est inversée.

Le comptage nous a permis de déterminer les flux directionnels répartis de la manière suivante :



Flux directionnels HPM et HPS au poste-frontière de Monniaz

Les comptages manuels nous ont aussi permis d'établir la part modale des déplacements.



Part modale au poste-frontière de Monniaz

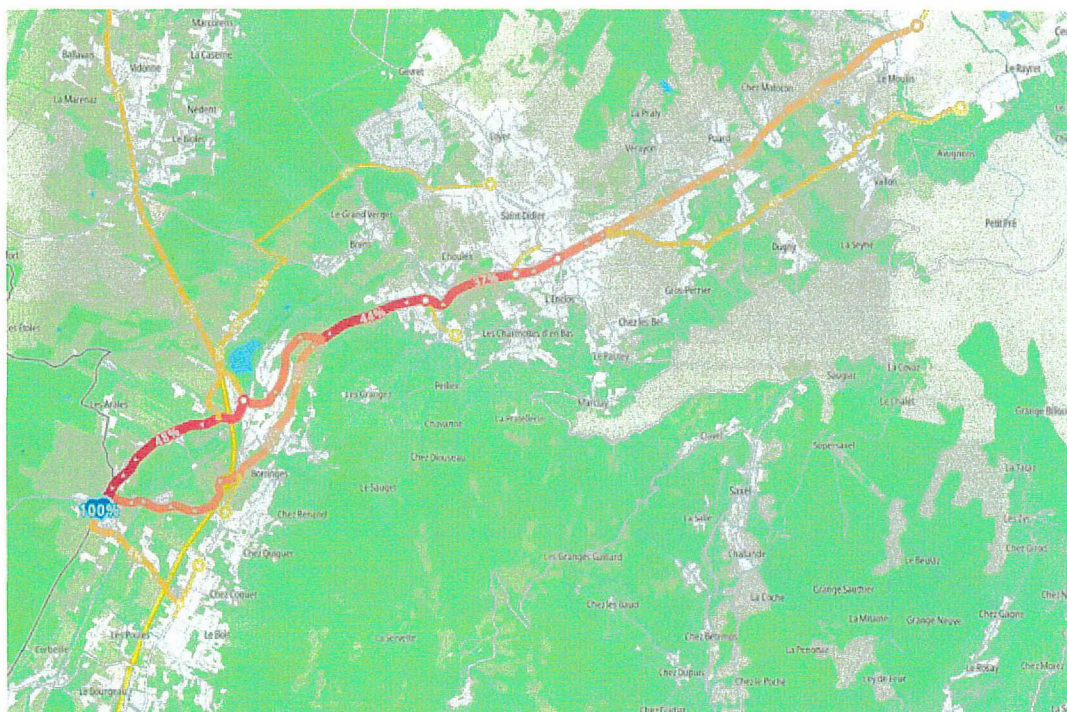
La part des deux-roues motorisés est importante. Celle des cycles est relativement faible, mais cohérente avec l'absence d'aménagement cyclable sur cet axe.

Le radar permet également de mettre en évidence qu'en moyenne les usagers respectent la limitation de vitesse, mais en considérant la V85 (vitesse pratiquée dans 85 % des cas) est à 42 km/h.

Origine – destination des flux

Parallèlement, une analyse des données Tomtom nous permet d'établir la provenance et la destination des flux traversant la frontière.

Les origines des déplacements empruntant la douane de Monniaz le matin proviennent principalement des communes du Chablais français depuis Thonon-les-Bains. La part des véhicules empruntant la 2x2 voies est faible. La majorité du trafic provient de l'axe Perrignier – Brenthonne – Bons-en-Chablais. Moins de 10 % des flux arrivent de l'axe Douvaine.



Données Tomtom, août 2024

Les destinations à partir de cette douane sont en grande partie la Pallanterie par la Route de Compois à partir du giratoire du Sionnet puis le centre de Genève. Le plan ci-après représente la situation décrite. Un transit par les communes de Gy et Meinier est également mis en évidence. La traversée de la commune de Jussy se faisant par la route de Bellebouche.



Données Tomtom, 2024

3.3 Poste-frontière de La Renfile



Données drone (avec flux directionnels) – branche route de Juvigny-Jussy (07.10.25)

	Toutes directions	Entrant	Sortant
HPM (7h-8h)	413 v/h	403 v/h	10 v/h
HPS (17h30-18h30)	417 v/h	71 v/h	346 v/h
Trafic journalier moyen TJOM	3950 v/j	2257 v/j	1695 v/j

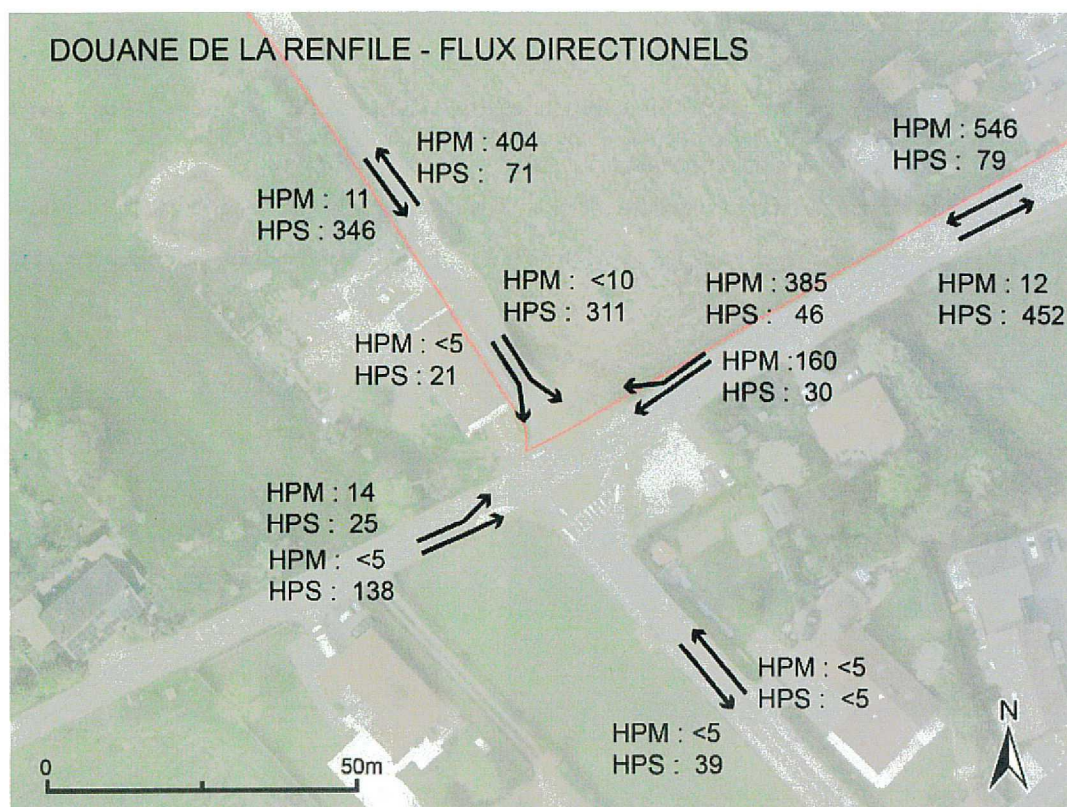
Le comptage nous a permis de déterminer les flux directionnels répartis de la manière suivante (ci-après). A noter que sur la route de Juvigny, un trafic important nord-sud (160 véh/h en HPM et 140 véh/h en HPS) sans passage de la frontière est aussi constaté.



Illustration des flux - HPM

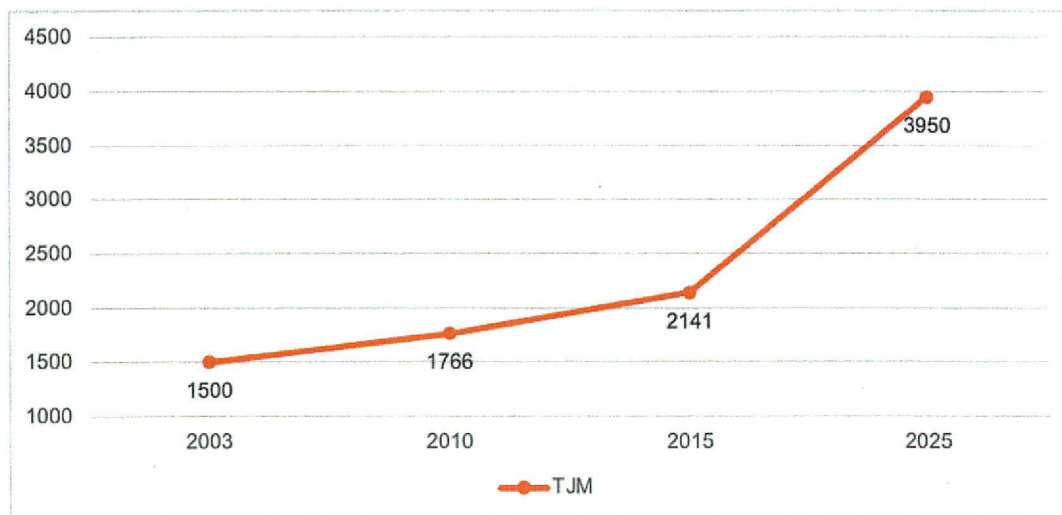


Illustration des flux - HPS



Flux directionnels HPM et HPS au poste-frontière de La Renfile

- On peut constater qu'une très grande part des mouvements ont pour destination la Suisse en HPM et que les mouvements inverses en direction de la France se produisent en HPS. Il s'agit très clairement d'un axe à régime pendulaire transfrontalier.
- Néanmoins, on peut également relever que près de 300 mouvements sont tangentiels et n'entrent pas sur le territoire suisse.
- Les mouvements à ce poste frontière présentent des déplacements en provenance ou en direction de la jonction de la route en 2x2 voies depuis St-Cergues sachant qu'en provenance de St-Cergues la route de la Gare est l'itinéraire le plus direct.



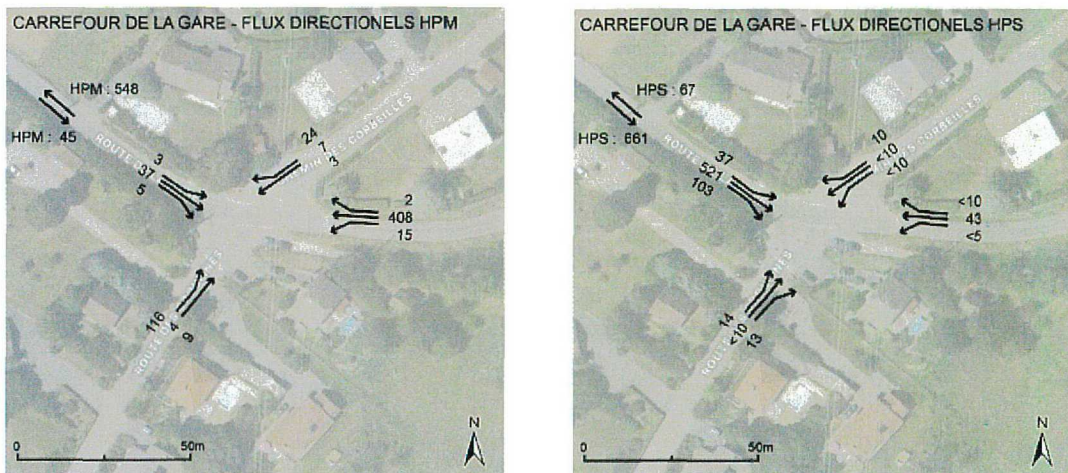
Par rapport à la situation en 2015, le trafic a fortement augmenté l'ensemble de la journée. Les charges actuelles représentent 185 % du trafic en 2015.

Origine – destination des flux

Comptages manuels – carrefour de Corbeille (09.10.25)

Afin d'évaluer la provenance des automobilistes passant par la douane de la Renfile, des relevés manuels des flux de trafic ont été effectués pendant la période de pointe du matin et du soir, simultanément au vol de drone au poste frontière.

Le comptage nous a permis de déterminer les flux directionnels répartis selon les figures suivantes :



La plus grande part des mouvements (80 %) sont naturellement orientés entre le poste-frontière et la jonction de Juvigny. Néanmoins, près de 20 % des flux arrivent par le sud, par des routes départementales, ce qui est confirmé par les flux Tomtom (ci-après).



L'analyse des flux Tomtom montre que les flux empruntant la douane de La Renfile proviennent principalement des communes de la rive droite de l'Arve (Cranves-Sales, Bonne, Fillinges...) et plus lointaines à partir de l'autoroute A40, voir ci-après. Ces flux se dirigent principalement vers la Pallanterie et traversent donc la commune afin de contourner le centre de l'Agglomération genevoise par le nord.

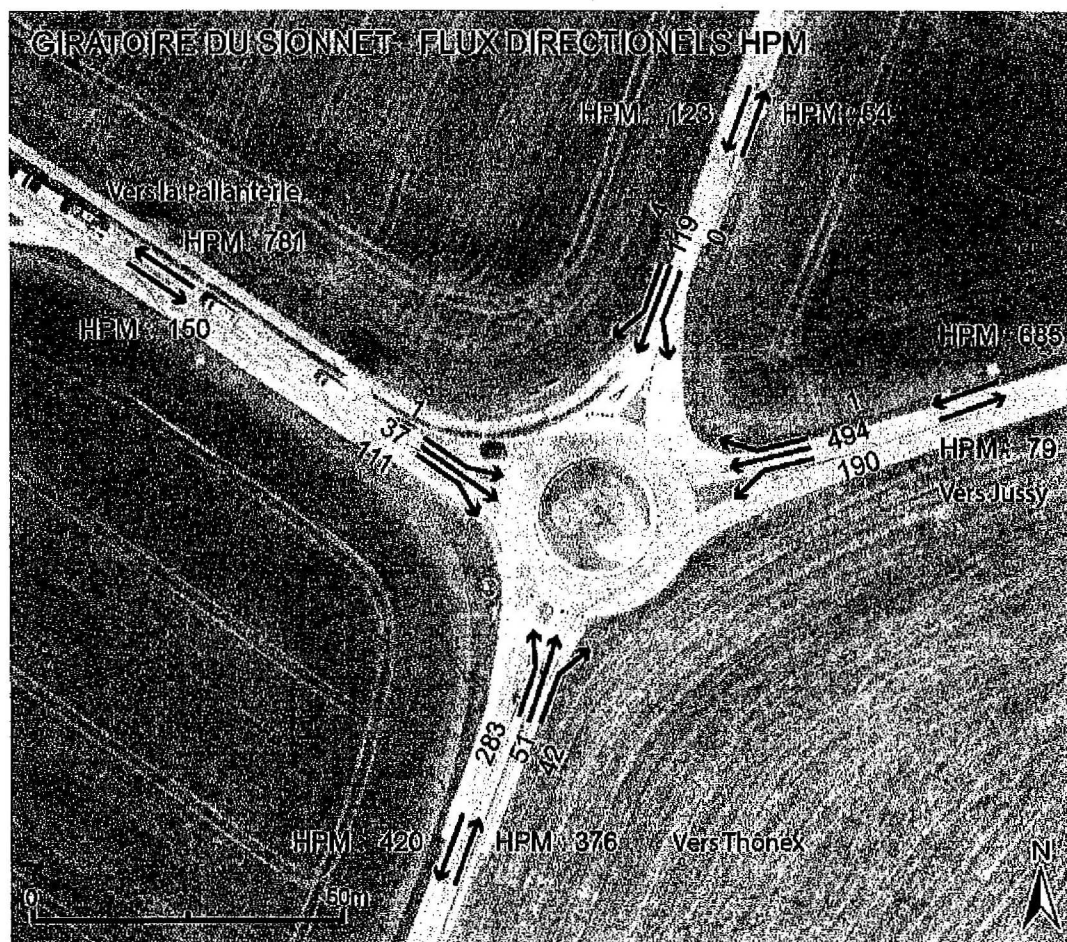
3.4 Giratoire de Sionnet

Données drone (avec flux directionnels) – branche route de Jussy (09.10.25)

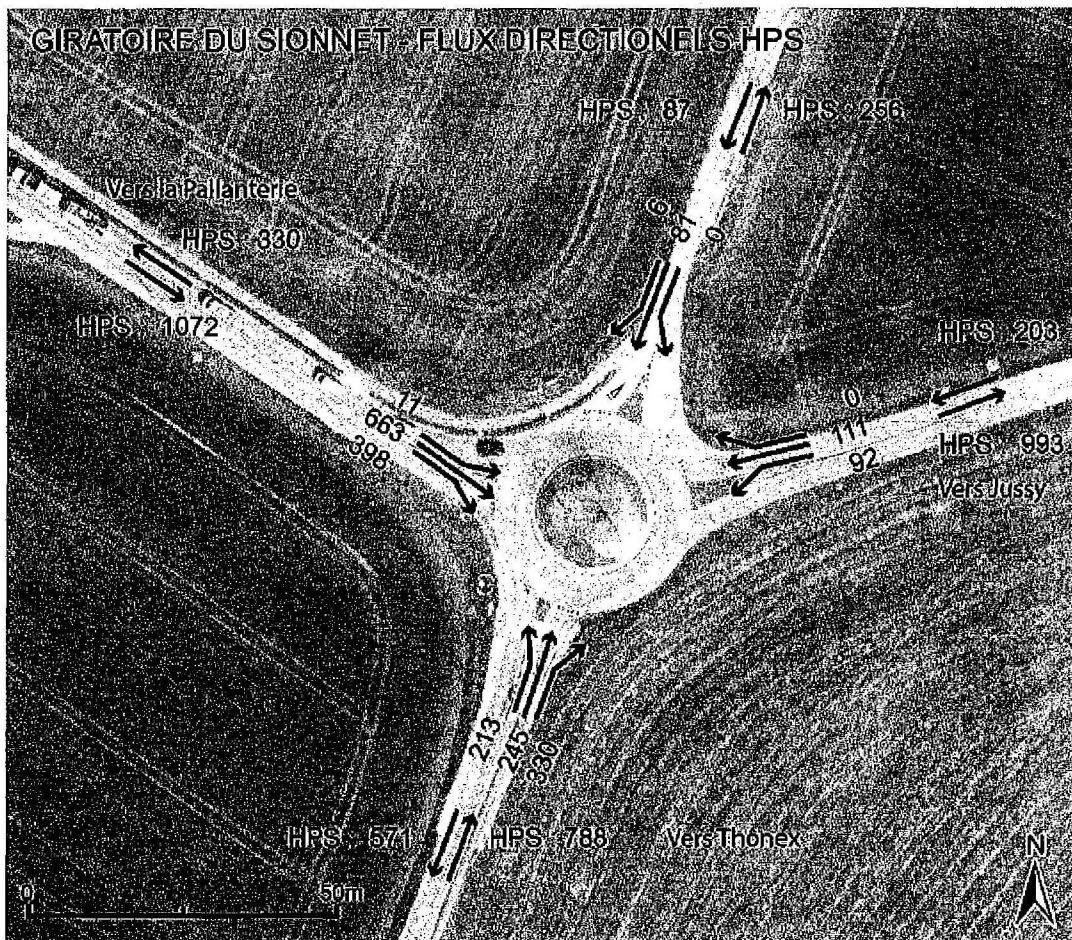
Giratoire de Sionnet	Toutes directions	Quittant Jussy	Entrant à Jussy
HPM (7h00 - 8h00)	764	685	79
HPS (17h30 - 18h30)	1196	993	203
TJM	9330	5105	4229

La majorité des échanges se font entre la Pallanterie et Jussy.

Parallèlement, il est important de mentionner un usage important de la route de la Gara. Le matin 119 mouvements sortent par la route de La Gara en direction de Thônex et le soir 245 utilisent cette route en direction du nord. L'importance de ces flux n'est pas cohérente avec le rôle de cette route dans le réseau ou de l'urbanisation existante. Il est fort probable qu'il s'agisse d'un itinéraire alternatif pour rejoindre Veigy par la douane de Gy ou pour rejoindre la douane de Monniaz sans traverser le centre du village de Jussy.



Flux directionnels HPM au giratoire de Sionnet



Flux directionnels HPS au giratoire de Sionnet

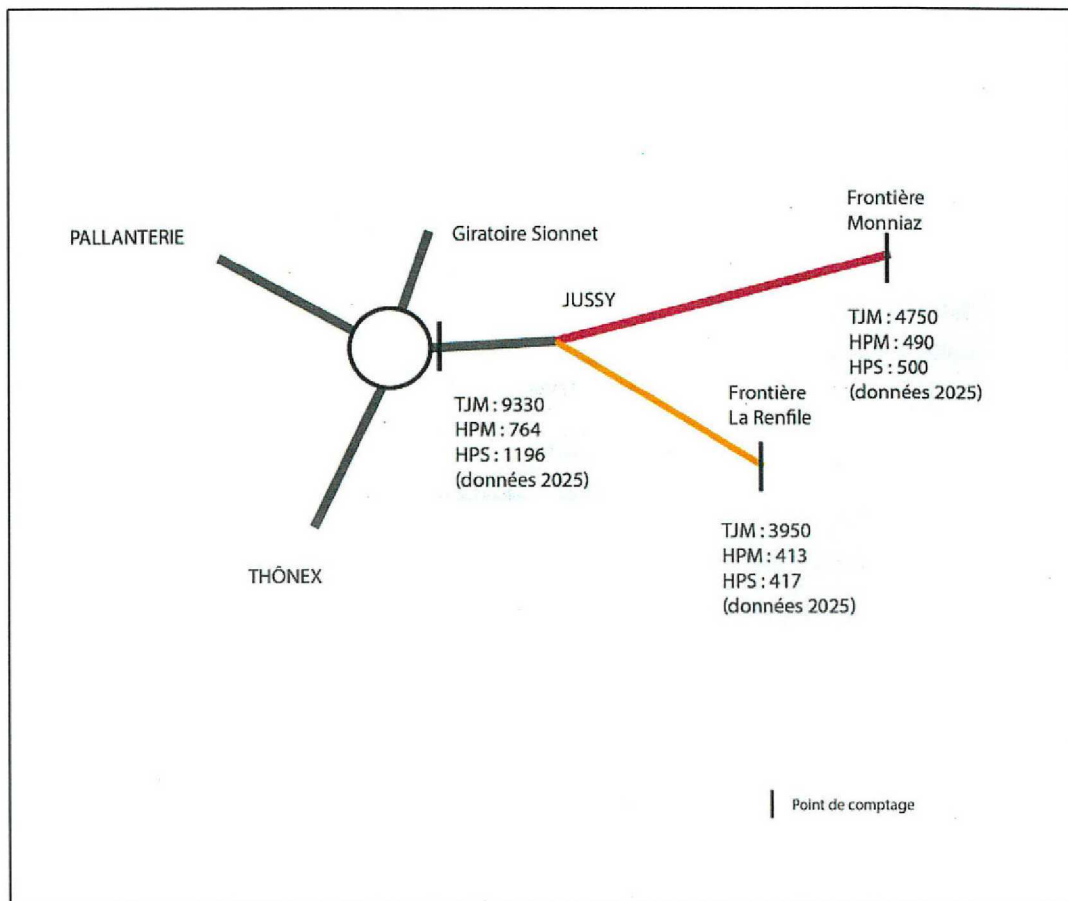
Le soir, les charges de trafic sont nettement plus importantes que le matin :

- ▶ + 56 % sur la route de Compois
- ▶ + 50 % sur la route de Jussy

Cette situation est en cohérence avec une part plus importante de trafic lié à des déplacements de loisirs ou achats qui s'ajoute au flux pendulaire.

3.5 Synthèse comptages 2025

Les données estimées lors du comptage 2025 présentent une charge de trafic en TJM de 4'751 à Monniaz et un TJM de 3'950 (près de 4'000 tout comme en 2021) à La Renfile. L'ensemble des comptages peut être synthétisé à partir du schéma suivant.



Charges de trafic en heures de pointe à partir des postes de comptage (synthèse) - team+, octobre 2025

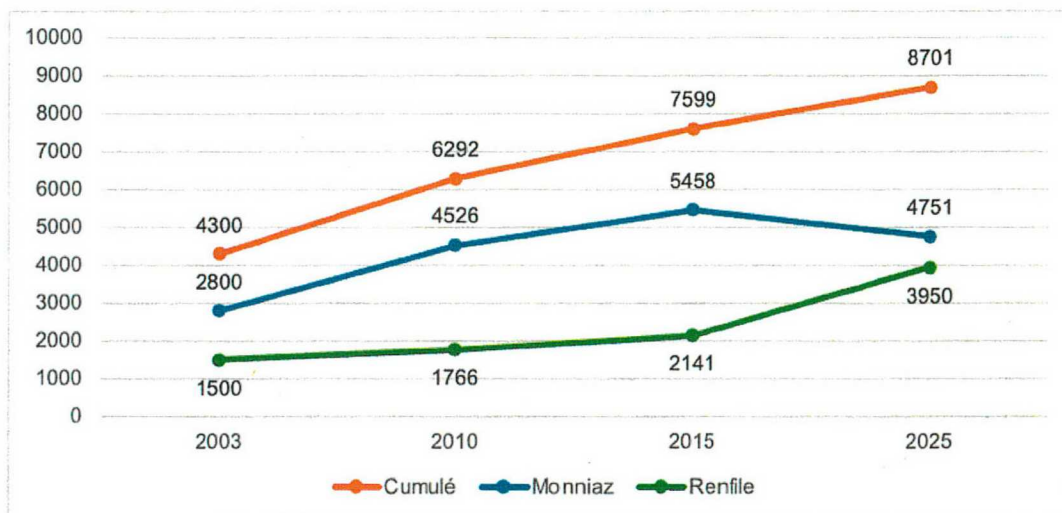
La mise en relation des flux aux douanes et des flux dans le Giratoire Sionnet permet de mettre en évidence, notamment le matin, une percolation de flux à travers la commune, hors du réseau routier structurant. En effet, l'entier du trafic passant par les deux postes de douane ne se retrouve pas dans le giratoire du Sionnet.

Ce constat est confirmé par les données Tomtom qui ont mis en évidence une percolation des flux à travers la commune, que ce soit par la route de Bellebouche et Gy pour les liaisons vers la Pallanterie ou par Lullier pour les liaisons vers le sud du canton.

La forte charge de trafic sur la route de la Gara est également un indicateur.

4 ÉVOLUTION DES CHARGES DE TRAFIC

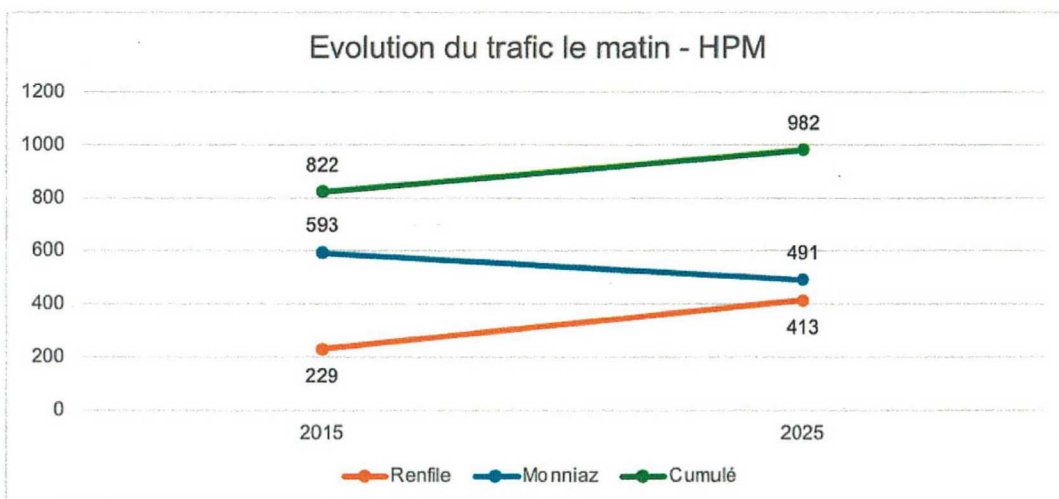
À la suite de la mise en service du tronçon de route en 2x2 voies entre le Carrefour des Chasseurs et Machilly en 2014 et la croissance de la population dans le bassin du Chablais français¹, le trafic à travers les postes frontières de Jussy a augmenté de 15 % depuis 2015.



L'évolution du trafic ces 10 dernières années est différente pour les deux postes-frontière :

- Le trafic est resté stable à travers Monniaz, l'effet d'attraction de la voie rapide est probablement compensé par la mise en œuvre du Léman express et de le P+R de Machilly,
- La douane de La Renfile a vu son trafic augmenté, mais avec un certain décalage dans le temps vis-à-vis de celle de Monniaz.

L'évolution du trafic pendant l'heure de pointe du matin HPM entre 2015 et 2025 a également évolué de façon différente entre les deux postes de douane étudiés. A Monniaz, le trafic en HPM a baissé de 21 % entre 2015 et 2025. A La Renfile au contraire, le trafic a presque doublé durant ces dix années. Globalement, le trafic a augmenté de 16 % pendant l'heure de pointe du matin.



¹ Voir l'étude sur le développement de l'offre en transports en commun et d'un parking relais sur le territoire du Bas-Chablais, du bureau RR&A de juin 2015, annexée à la présente étude.

5 BILAN ET CONSTATS

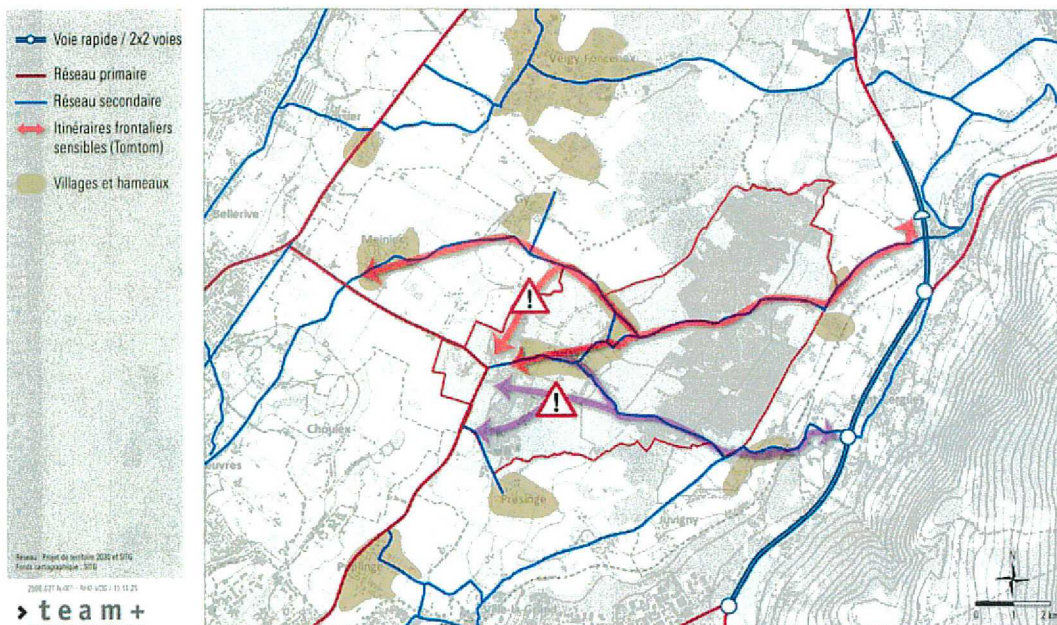
La pression sur les deux postes-frontière est importante, elle est liée au développement de la zone frontalière et à l'amélioration de l'accessibilité offerte par la 2x2 voies.

Les deux postes-frontière sont utilisés par des usagers venants de bassin versant distincts côté français, mais la destination des flux est similaire en Suisse.

- Monniaz est traversé par du trafic venant du nord (Perrignier – Brenthonne – Bons-en-Chablais).
- La Renfile est traversée par du trafic venant du sud-est (Cranves-Sales, Bonne, vallée de l'Arve).
- Côté Suisse, les flux sont principalement orientés vers la Pallanterie.

L'augmentation des charges de trafic implique qu'une fois la frontière franchie, une part du trafic percole à travers la commune, l'ensemble du trafic entrant en Suisse ne se retrouve pas dans la branche « Jussy » de giratoire du Sionnet.

Des itinéraires de transit alternatif à travers la commune sont sollicités, utilisant le réseau routier de desserte locale. La route de La-Gara supporte un trafic important, sans lien avec son rôle dans le réseau routier. La route de Lullier supporte un flux de trafic incompatible avec son rôle de desserte.



Itinéraires de transit identifiés et hiérarchie du réseau, novembre 2025

Lausanne, le 27 novembre 2025

> team+

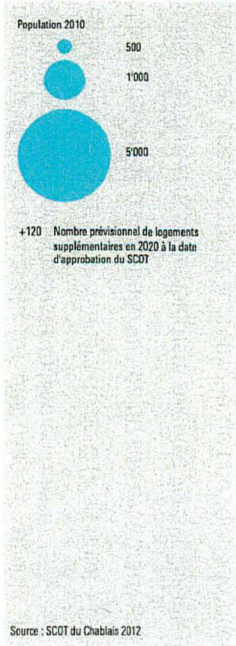
team+ mobilité – RR&A SA

Véronique de Sepibus, associée, directrice d'étude

Robin Hottelier, chef de projet

ANNEXES

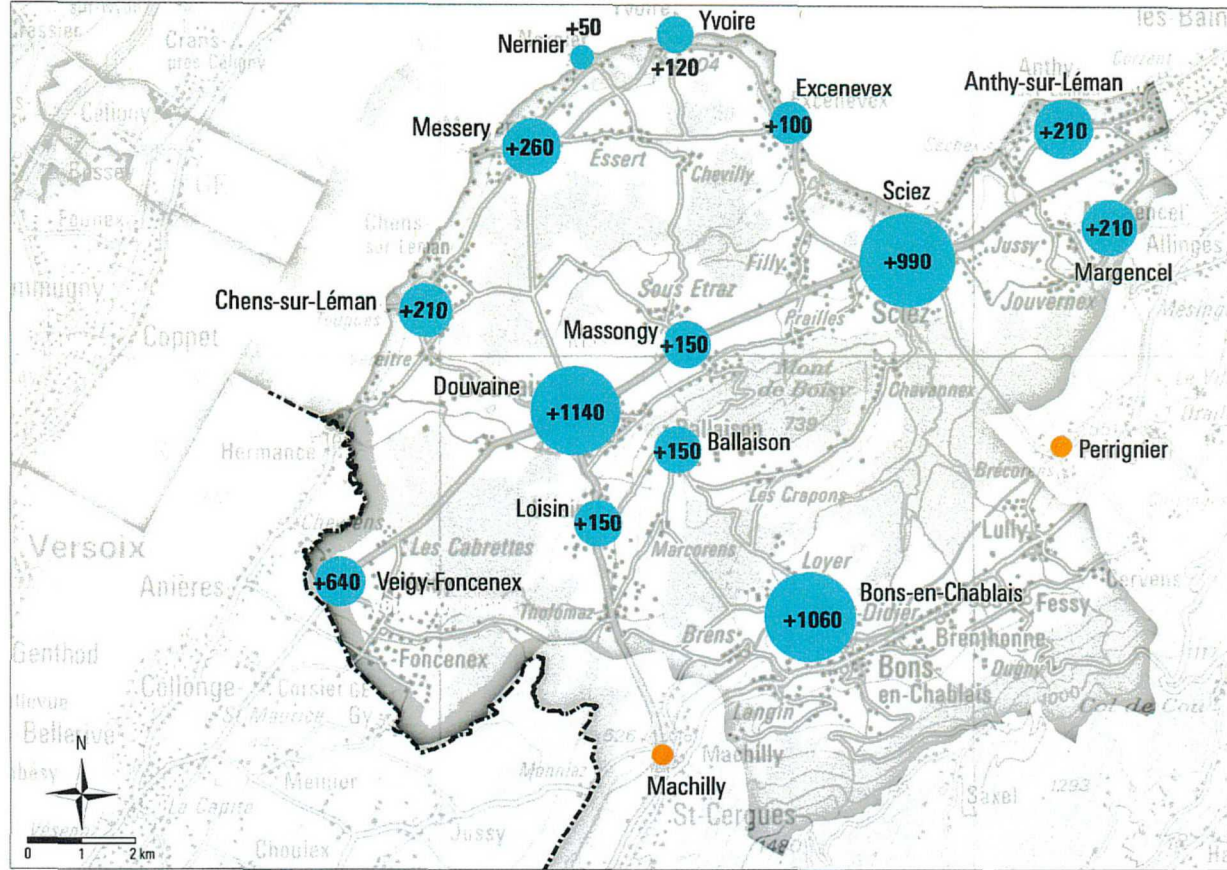
Extrait de l'étude sur le développement de l'offre en transports en commun et d'un parking relais sur le territoire du Bas-Chablais, RR&A, juin 2015



Etude sur le développement de l'offre en transports en commun et d'un parking relais sur le territoire du Bas-Chablais

Population 2010 et évolution 2020

3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
relative aux indemnités allouées aux membres de l'Exécutif et du Conseil
municipal en 2026

Vu le projet de budget pour l'année 2026,
vu le rapport de la commission des finances du 2 décembre 2025,
vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

à la majorité simple
12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité
sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. De fixer pour 2026, le montant des indemnités annuelles brutes allouées aux membres de l'Exécutif à CHF 159'661.40.
2. De fixer pour 2026, le montant des indemnités annuelles brutes allouées aux conseillers municipaux à CHF 36'437.75.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :
0120.00.30000.01 Indemnités conseil administratif
0110.00.30000.00 Indemnités conseil municipal

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 06.02.2026

La Présidente


Laura Mathil

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Relative à l'ouverture du crédit d'un montant de CHF 130'700.- destiné au
versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de
subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple
par 12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité
sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 130'700.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2027.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 06.02.2026

La Présidente


Laura Mathil

Le Secrétaire


Christophe Mage

Annexe 2 : Contributions annuelles à verser au FIDU pour l'année 2026

	ALIMENTATION 2026 DU FIDU
AIRE-LA-VILLE	37'800
ANIERES	291'000
AVULLY	41'600
AVUSY	45'800
BARDONNEX	85'300
BELLEVUE	235'800
BERNEX	366'500
CAROUGE	1'427'000
CARTIGNY	35'400
CELIGNY	63'200
CHANCY	42'200
CHENE-BOUGERIES	1'531'100
CHENE-BOURG	264'300
CHOULEX	100'400
COLLEX-BOSSY	50'400
COLLONGE-BELLERIVE	605'500
COLOGNY	1'041'800
CONFIGNON	175'200
CORSIER	573'700
DARDAGNY	44'500
GENEVE	7'913'000
GENTHOD	357'500
GRAND-SACONNEX	446'200
GY	19'800
HERMANCE	70'900
JUSSY	130'700
LACONNEX	21'100
LANCY	1'634'100
MEINIER	106'900
MEYRIN	1'849'100
ONEX	501'500
PERLY-CERTOUX	105'300
PLAN-LES-OUATES	1'172'200
PREGNY-CHAMBESY	256'400
PRESINGE	49'100
PUPLINGE	92'900
RUSSIN	56'300
SATIGNY	327'100
SORAL	30'600
THONEX	578'200
TROINEX	111'700
VANDOEUVRES	275'400
VERNIER	1'915'600
VERSOIX	433'800
VEYRIER	486'100
TOTAL	26'000'000

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
relative au budget de fonctionnement annuel 2026, aux taux des centimes
additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2026 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 5'774'408.10** aux charges et de **CHF 5'788'367.00** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 13'958.90**.

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 13'958.90**¹ et résultat extraordinaire de **CHF 0.00**²,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 108'695.90**³,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à **41 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 1'780'700.00** aux dépenses et de **CHF 0.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 1'780'700.00**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 108'695.90**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 1'672'004.10**,

vu le rapport de la commission des finances du 3 novembre 2025,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité
sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

¹ Calcul : N4 - N48 - (N3 - N38)

² Calcul : N48 - N38

³ Calcul : N33 + N364 + N365 + N366 + N383 + N387 + N35 - N45 - N4490 + exc. de revenus ou - exc. de charges

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant de **CHF 5'774'408.10** aux charges et de **CHF 5'788'367.00** aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **CHF 13'958.90**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 13'958.90** et résultat extraordinaire de **CHF 0.00**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2026 à **41 centimes**.
3. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de **CHF 1'672'004.10** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
4. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 06.02.2026

La Présidente


Laura Mathil

Le Secrétaire


Christophe Mage

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

Fonction et Titres	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart budget
0 ADMINISTRATION GENERALE				
TOTAL CHARGES	2 167 899.42	2 066 451.00	1 957 102.20	-109'348.80
TOTAL REVENUS	105 811.05	80 800.00	78 700.00	-2'100.00
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF				
TOTAL CHARGES	299 325.53	331 683.00	323 831.60	-7'851.40
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	270 569.15	240 688.00	250 431.60	9'743.60
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	28 756.38	90 995.00	73 400.00	-17'595.00
02 SERVICES GENERAUX				
TOTAL CHARGES	1 868 573.89	1 734 768.00	1 633 270.60	-101'497.40
TOTAL REVENUS	105 811.05	80 800.00	78 700.00	-2'100.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	1 100 112.15	1 113 337.00	1 098 283.60	-15'053.40
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	414 897.55	462 470.00	380 530.00	-81'940.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	94 736.84	94 737.00	94 737.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	2 831.35	5 200.00	5 200.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	56 342.67	59 024.00	54 520.00	-4'504.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	199 653.33	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	48 059.95	31 600.00	29 500.00	-2'100.00
43 REVENUS DIVERS	18 548.10	17 000.00	17 000.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	39 203.00	31 200.00	31 200.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
TOTAL CHARGES	491 662.90	503 206.00	566 830.60	63'624.60
TOTAL REVENUS	143 443.83	135 836.00	196 286.00	60'450.00
11 SECURITE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	193 985.65	206 813.00	270 312.60	63'499.60
TOTAL REVENUS	99 662.00	109 036.00	154 486.00	45'450.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	107 201.65	120 438.00	165 692.60	45'254.60
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	14 003.00	9 375.00	24 520.00	15'145.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	72 781.00	77 000.00	80 100.00	3'100.00
39 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	99 662.00	109 036.00	154 486.00	45'450.00
49 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES				
TOTAL CHARGES	50 847.00	42 000.00	57 000.00	15'000.00
TOTAL REVENUS	37 431.35	23 800.00	38 800.00	15'000.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	29 453.65	15 000.00	30 000.00	15'000.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	994.30	2 500.00	2 500.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	20 399.05	24 500.00	24 500.00	0.00
39 IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	32 995.00	17 800.00	32 800.00	15'000.00
44 REVENUS FINANCIERS	4 436.35	6 000.00	6 000.00	0.00
15 SERVICE DU FEU				
TOTAL CHARGES	228 750.00	236 343.00	221 418.00	-14'925.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
30 CHARGES DE PERSONNEL	44 231.80	43 387.00	43 627.00	240.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	101 869.20	100 956.00	79 647.00	-21'309.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	82 649.00	92 000.00	98 144.00	6'144.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
16 DEFENSE				
TOTAL CHARGES	18 080.25	18 050.00	18 100.00	50.00
TOTAL REVENUS	6 350.48	3 000.00	3 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2 430.25	2 600.00	2 600.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	15 650.00	15 450.00	15 500.00	50.00
42 TAXES	3 350.48	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	3 000.00	3 000.00	3 000.00	0.00
2 FORMATION				
TOTAL CHARGES	1 538 063.82	502 367.00	538 205.00	35'838.00
TOTAL REVENUS	137 367.84	113 000.00	115 900.00	2'900.00
21 SCOLARITE OBLIGATOIRE				
TOTAL CHARGES	1 538 063.82	502 367.00	538 205.00	35'838.00
TOTAL REVENUS	137 367.84	113 000.00	115 900.00	2'900.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	326 857.97	291 700.00	358 405.00	66'705.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	40 866.77	40 867.00	0.00	-40'867.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	3 647.00	3 300.00	3 300.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	159 956.00	166 500.00	176 500.00	10'000.00
38 CHARGES EXTRAORDINAIRES	1 006 736.08	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	79 665.84	77 000.00	79 900.00	2'900.00
44 REVENUS FINANCIERS	41 240.00	36 000.00	36 000.00	0.00
45 PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	16 462.00	0.00	0.00	0.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES				
TOTAL CHARGES	276 471.94	262 270.00	314 355.00	52'085.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

Fonction et Titres		Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart budget
TOTAL REVENUS		2 232.00	800.00	800.00	0.00
31	HERITAGE CULTUREL				
	TOTAL CHARGES	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00
32	CULTURE, AUTRES				
	TOTAL CHARGES	112 699.90	101 550.00	110 700.00	9'150.00
	TOTAL REVENUS	478.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	54 476.30	57 200.00	63 200.00	6'000.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	58 223.60	44 350.00	47 500.00	3'150.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	478.00	0.00	0.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS				
	TOTAL CHARGES	151 772.04	146 720.00	189 655.00	42'935.00
	TOTAL REVENUS	1 754.00	800.00	800.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	107 510.63	108 720.00	131 655.00	22'935.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	44 261.41	38 000.00	58 000.00	20'000.00
42	TAXES	1 754.00	800.00	800.00	0.00
43	REVENUS DIVERS	0.00	0.00	0.00	0.00
35	EGLISES ET AFFAIRES RELIGIEUSES				
	TOTAL CHARGES	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	12 000.00	12 000.00	12 000.00	0.00
4	SANTE				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
49	SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
5	SECURITE SOCIALE				
	TOTAL CHARGES	860 982.99	910 606.00	849 195.30	-61'410.70
	TOTAL REVENUS	235 964.20	193 150.00	185 900.00	-7'250.00
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS				
	TOTAL CHARGES	3 886.80	5 000.00	5 000.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	3 886.80	5 000.00	5 000.00	0.00
54	FAMILLE ET JEUNESSE				
	TOTAL CHARGES	747 139.14	777 806.00	715 795.30	-62'010.70
	TOTAL REVENUS	218 780.20	175 650.00	168 400.00	-7'250.00
30	CHARGES DE PERSONNEL	330 437.65	278 506.00	236 995.30	-41'510.70
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	39 912.55	54 800.00	47 300.00	-7'500.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	376 788.94	443 500.00	430 500.00	-13'000.00
39	IMPUTATIONS INTERNES	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
42	TAXES	189 285.20	147 000.00	142 000.00	-5'000.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	29 495.00	28 650.00	26 400.00	-2'250.00
55	CHOMAGE				
	TOTAL CHARGES	390.00	3 500.00	3 500.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	390.00	3 500.00	3 500.00	0.00
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE				
	TOTAL CHARGES	88 567.05	94 300.00	94 900.00	600.00
	TOTAL REVENUS	17 184.00	17 500.00	17 500.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	21 005.40	27 500.00	27 500.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	67 561.65	66 800.00	67 400.00	600.00
42	TAXES	17 184.00	17 500.00	17 500.00	0.00
46	REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS				
	TOTAL CHARGES	21 000.00	30 000.00	30 000.00	0.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	21 000.00	30 000.00	30 000.00	0.00
6	TRANSPORTS				
	TOTAL CHARGES	1 406 455.28	460 770.00	314 455.00	-146'315.00
	TOTAL REVENUS	35 144.36	18 800.00	18 800.00	0.00
61	CIRCULATION ROUTIERE				
	TOTAL CHARGES	1 339 689.48	413 770.00	262 455.00	-151'315.00
	TOTAL REVENUS	18 786.40	5 000.00	5 000.00	0.00
31	CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	339 074.18	273 555.00	255 255.00	-18'300.00
33	AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	133 015.45	133 015.00	0.00	-133'015.00
36	CHARGES DE TRANSFERT	7 182.15	7 200.00	7 200.00	0.00
38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	860 417.70	0.00	0.00	0.00
42	TAXES	18 306.40	5 000.00	5 000.00	0.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

Fonction et Titres	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart budget
44 REVENUS FINANCIERS	480.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
62 TRANSPORTS PUBLICS				
TOTAL CHARGES	66 765.80	47 000.00	52 000.00	5'000.00
TOTAL REVENUS	16 357.96	13 800.00	13 800.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	27 108.80	27 000.00	27 000.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	39 657.00	20 000.00	25 000.00	5'000.00
42 TAXES	16 357.96	13 800.00	13 800.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	445 846.65	534 010.00	591 710.00	57'700.00
TOTAL REVENUS	36 508.45	109 900.00	113 300.00	3'400.00
71 APPROVISIONNEMENT EN EAU				
TOTAL CHARGES	4 700.15	6 100.00	6 100.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 700.15	6 100.00	6 100.00	0.00
72 TRAITEMENT DES EAUX USEES				
TOTAL CHARGES	68 602.46	157 500.00	171 000.00	13'500.00
TOTAL REVENUS	10 767.00	100 000.00	100 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	68 602.46	157 500.00	171 000.00	13'500.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	10 767.00	100 000.00	100 000.00	0.00
73 GESTION DES DECHETS				
TOTAL CHARGES	350 774.34	346 160.00	389 360.00	43'200.00
TOTAL REVENUS	21 725.00	5 900.00	9 300.00	3'400.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	345 645.80	337 800.00	381 000.00	43'200.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	5 128.54	8 360.00	8 360.00	0.00
42 TAXES	16 943.00	5 900.00	9 300.00	3'400.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	4 782.00	0.00	0.00	0.00
75 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE				
TOTAL CHARGES	14 070.00	10 500.00	11 500.00	1'000.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 570.00	3 500.00	3 500.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	10 500.00	7 000.00	8 000.00	1'000.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT				
TOTAL CHARGES	400.00	2 000.00	2 000.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	400.00	2 000.00	2 000.00	0.00
42 TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	1 000.00	1 000.00	0.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES				
TOTAL CHARGES	7 299.70	11 750.00	11 750.00	0.00
TOTAL REVENUS	4 016.45	3 000.00	3 000.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	7 299.70	11 750.00	11 750.00	0.00
33 AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.00	0.00	0.00	0.00
42 TAXES	4 016.45	3 000.00	3 000.00	0.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
B ECONOMIE PUBLIQUE				
TOTAL CHARGES	10 186.55	10 200.00	10 200.00	0.00
TOTAL REVENUS	122 727.40	103 960.00	102 460.00	-1'500.00
82 SYLVICULTURE				
TOTAL CHARGES	6.70	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
34 CHARGES FINANCIERES	6.70	0.00	0.00	0.00
86 BANQUES ET ASSURANCES				
TOTAL CHARGES	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL REVENUS	32 994.00	20 000.00	20 000.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	32 994.00	20 000.00	20 000.00	0.00
87 COMBUSTIBLES ET ENERGIE				
TOTAL CHARGES	10 179.85	10 200.00	10 200.00	0.00
TOTAL REVENUS	89 733.40	83 960.00	82 460.00	-1'500.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	10 179.85	10 200.00	10 200.00	0.00
42 TAXES	5 697.20	7 000.00	5 500.00	-1'500.00
44 REVENUS FINANCIERS	84 036.20	76 960.00	76 960.00	0.00
9 FINANCES ET IMPOTS				
TOTAL CHARGES	3 143 064.60	600 300.00	632 355.00	32'055.00
TOTAL REVENUS	10 548 623.44	5 214 370.00	4 976 221.00	-238'149.00
91 IMPOTS				
TOTAL CHARGES	1 205 899.76	140 000.00	124 500.00	-15'500.00
TOTAL REVENUS	9 567 379.19	4 888 570.00	4 650 421.00	-238'149.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026

Fonction et Titres	Réalisé 2024	Budget 2025	Budget 2026	Ecart budget
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	931 254.45	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	274 645.31	140 000.00	124 500.00	-15'500.00
40 REVENUS FISCAUX	9 544 882.01	4 869 220.00	4 633 121.00	-236'099.00
42 TAXES	3 143.07	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	19 354.11	19 350.00	17 300.00	-2'050.00
48 REVENUS EXTRAORDINAIRES	0.00	0.00	0.00	0.00
92 CONVENTIONS FISCALES				
TOTAL CHARGES	60 371.94	70 930.00	63 650.00	-7'280.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	60 371.94	70 930.00	63 650.00	-7'280.00
93 PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES				
TOTAL CHARGES	1 736 258.00	227 000.00	318 000.00	91'000.00
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00	0.00
36 CHARGES DE TRANSFERT	1 736 258.00	227 000.00	318 000.00	91'000.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	0.00	0.00	0.00	0.00
96 ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE				
TOTAL CHARGES	140 534.90	162 370.00	126 205.00	-36'165.00
TOTAL REVENUS	980 422.00	325 800.00	325 800.00	0.00
31 CHARGES DE BIENS/SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00	0.00
34 CHARGES FINANCIÈRES	140 534.90	162 370.00	126 205.00	-36'165.00
42 TAXES	0.00	0.00	0.00	0.00
44 REVENUS FINANCIERS	980 422.00	325 800.00	325 800.00	0.00
97 REDISTRIBUTIONS				
TOTAL REVENUS	822.25	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERT	822.25	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL				
TOTAL CHARGES	10 340 634.15	5 850 180.00	5 774 408.10	-75'771.90
TOTAL REVENUS	11 367 822.57	5 970 616.00	5 788 367.00	-182'249.00
EXCEDENT(-) / PERTE	-1'027'188.42	-120'436.00	-13'958.90	106'477.10

Comptes	Désignation	Budget	Solde Compte	Disponible	Engagement	Ecart +	Ecart -	Budget sup.	Commentaires de compte	Commentaires de clôture	Remarques budget	Remarques budget suppl.
0	ADMINISTRATION GENERALE											
	TOTAL DEPENSES	1,680,700.00	0.00	1,680,700.00	0.00	0.00	1,680,700.00	0.00				
02	SERVICES GENERAUX											
	TOTAL DEPENSES	1,680,700.00	0.00	1,680,700.00	0.00	0.00	1,680,700.00	0.00				
0290	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS, NON MENTIONNÉ AILLEURS											
	TOTAL DEPENSES	1,680,700.00	0.00	1,680,700.00	0.00	0.00	1,680,700.00	0.00				
0290.07.50400.00	Parking souterrain	50,000.00	0.00	50,000.00	0.00	0.00	50,000.00	0.00				
0290.11.50400.00	Parcelle 119 rte de Juvigny	1,500,000.00	0.00	1,500,000.00	0.00	0.00	1,500,000.00	0.00				
0290.79.56200.00	Attribution FIDU 2026	130,700.00	0.00	130,700.00	0.00	0.00	130,700.00	0.00				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE											
	TOTAL DEPENSES	100,000.00	0.00	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00	0.00				
15	SERVICE DU FEU											
	TOTAL DEPENSES	100,000.00	0.00	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00	0.00				
1500	SERVICE DU FEU (EN GÉNÉRAL)											
	TOTAL DEPENSES	100,000.00	0.00	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00	0.00				
1500.01.50400.00	Agrandissement local sapeurs-pompiers	100,000.00	0.00	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00	0.00				
	TOTAL GENERAL											
	TOTAL DEPENSES	1,780,700.00	0.00	1,780,700.00	0.00	0.00	1,780,700.00	0.00				
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
		1,780,700.00	0.00	1,780,700.00	0.00	0.00	1,780,700.00	0.00				

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Relative aux amortissements complémentaires 2025

Vu la possibilité de prévoir des amortissements complémentaires, selon l'article 30, lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 41, alinéa 1 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide :

12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité
sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2025 d'un montant total de CHF 1'683'126.32 sur les crédits suivants :

Débit	Crédit	Libellé compte	Montant
0290.76.38762.00	0290.76.14862.00	Rte de Jussy 312 - rénovation bâtiment mairie	CHF 1'610'526.32
0290.77.38762.00	0290.77.14862.00	FIDU 2025	CHF 72'600.00
		Total	CHF 1'683'126.32

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2025 sous la rubrique <<Amortissement complémentaire du patrimoine administratif>>.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **CHF 1'683'126.32**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE AU 06.02.2026

La Présidente

Laura Mathil

Le Secrétaire

Christophe Mage